

Mulhouse, le 11 juin 2020

à

Madame l'Inspectrice d'Académie  
Directrice Académique  
Des Services de l'Éducation Nationale  
Du Haut-Rhin

Objets : LSU

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Lors de notre entrevue du 11 mai, faisant suite à notre alerte sociale, nous vous avons demandé ce qu'il en était des LSU. Vous nous aviez répondu que « chaque enseignant en fonction des renseignements dont il dispose complètera ou non le LSU ; il faudra que les enseignants l'année prochaine disposent d'éléments probants sur la situation des élèves. ».

Or nous avons été alerté·e·s par nos collègues du fait que certain·es inspecteur·rices leur avaient demandé de remplir les LSU. Ce qui va à l'encontre de votre réponse.

Nous vous demandons, lors d'un prochain conseil d'IEN, de leur rappeler qu'il n'est pas obligatoire cette année de compléter le LSU. D'autant plus que les notions n'ont pas pu être abordées et encore moins évaluées durant cette période compliquée.

Le SNUipp-FSU 68 a d'ailleurs émis une consigne syndicale en ce sens : « pour l'année 2019/2020, compléter le LSU doit être laissé au libre choix des conseils de maîtres qui jugeront de sa pertinence pour le suivi de chacun de leurs élèves ».

En l'attente de vos réponses, veuillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat départemental du SNUipp-FSU68



Ghislaine UMHAUER